

## **Les Midis de l'Accessibilité**

### **Webinaire « Rendez-vous autour des troubles « dys » »**

*Organisateurs : Livre et Lecture en Bretagne et Médiathèques de la Baie*

Mardi 5 octobre 2021

– Maïlys Affilé : Bonjour à tous.

Je suis Maïlys Affilé. Je suis en charge de la communication et je vais tout de suite laisser la parole à Mathieu Ducoudray, directeur de Livre et Lecture en Bretagne co-organisateur de cet événement avec les Médiathèques de la Baie.

– Mathieu Ducoudray : Bonjour à tout le monde. Je suis Mathieu Ducoudray, directeur de Livre et Lecture en Bretagne. On travaille avec les nouvelles technologies, qui nous font perdre un peu de temps, mais, je crois, beaucoup moins que l'éventuel bouchon en début de ville si on avait eu à se déplacer.

Merci à vous d'être présents et d'être présentes au premier Midi de l'accessibilité en webinaire, consacré aujourd'hui aux troubles « dys ». Je remercie les Médiathèques de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui organisent le Mois de l'accessibilité dans lequel les Midis de l'accessibilité s'inscrivent, et pour lesquels Livre et Lecture en Bretagne est co-organisateur. Ils consistent en 4 webinaires professionnels qui

explorent les enjeux de l'accessibilité en médiathèque autour des questions de dyslexie, de handicaps auditif, intellectuel et de communication accessible. Cela s'inscrit dans la continuité des actions Lecture et Dyslexie menées par Livre et Lecture en Bretagne depuis quelques années, et à la fin de cette année, un logo dys libre de droit sera publié permettant d'identifier les fonds et espaces en médiathèque. Je vous souhaite un très bon Midi de l'accessibilité et je vous dis à très bientôt.

– Maïlys Affilé : Merci, Mathieu. Je laisse la parole tout de suite à Carole Kerboeuf qui va jouer le rôle de modératrice pour ce premier webinaire. Merci à tous.

– Carole Kerboeuf : Bonjour à tous ! Enchantée d'être présente et de vous retrouver pour ce premier webinaire du Mois de l'Accessibilité. Je travaille pour ma part à la médiathèque de Plérin. Nous avons le plaisir d'accueillir ce midi successivement tout d'abord Myriam Blanquet-Udo, orthophoniste, puis Hélène Fouéré, responsable de la médiathèque de Landerneau dans le Finistère, puis Anne-Rozenn Gimet, qui, pour sa part, travaille à la librairie Le Grenier à Dinan et occupe la responsabilité du secteur jeunesse, en lien avec les collections que l'on

pourra vous présenter. Nous terminerons avec Laurette Uzan, responsable de la médiathèque Valentin Haüy.

Je laisse la parole à Myriam Blanquet-Udo, qui va faire cette première partie.

– Myriam Blanquet-Udo : Merci, Carole.

Je suis Myriam Blanquet-Udo, je suis effectivement orthophoniste. Carole Kerboeuf m'a demandé de participer à ce webinaire pour tenter, c'est vraiment un défi, de présenter ce qu'est la dyslexie, de donner des éléments du moins sur ce qu'est la dyslexie. J'ai vraiment tenté de raccourcir les choses et, vers la fin, ce que je veux souligner, c'est le rôle majeur des bibliothèques dans l'accès à la lecture des enfants et adultes dyslexiques, puisque c'est un lieu qui n'est pas lié à l'école, qui n'est pas lié à la lecture scolaire, et c'est tellement important de pouvoir découvrir que la lecture est autre chose que souffrance et difficulté !

Vous allez avoir quelques diapositives qui vont apparaître, que je vais commenter au fur et à mesure.

On va commencer par le plus évident : lire, c'est reconnaître un mot écrit pour le comprendre. L'acte de lire nécessite un apprentissage, c'est-à-dire que le langage oral aussi nécessite un apprentissage mais qui va se faire par ce qu'on appelle un « bain de langage », c'est-à-dire

que l'enfant apprend à parler en entendant les autres. L'acte de lire est tout à fait différent. C'est un acte appris.

C'est un labeur. Même si on l'a oublié !

On s'accorde maintenant pour déterminer deux grandes voix de lecture, la première étant la **voix par assemblage**, c'est celle que l'on connaît tous, c'est le B-A-Ba, c'est décoder de gauche à droite des mots représentés par des lettres qui, combinées entre elles, seront associées et prononcées de façon à permettre la formation des mots.

Et il y a la deuxième voix, la **voix d'adressage**, que l'on utilise en tant que lecteurs confirmés, c'est-à-dire que les mots sont reconnus globalement. Et compris car déjà connus à l'oral. Donc, là, on touche quelque chose d'important qui est le lien langage oral/langage écrit.

Dès le début, effectivement, plus le langage oral va être riche, plus le vocabulaire et la syntaxe vont être maîtrisés, plus l'accès à la lecture se fera facilement.

Là encore, je rends hommage aux médiathèques avec leurs actions comme L'heure du Conte ou des choses comme ça qui permettent à une multitude d'enfants d'entendre du langage de livre.

Parce que, vous le savez mieux que moi, on ne parle pas dans les livres comme on parle dans la vie courante.

Et il y a peu de livres lus aux enfants dans les familles.

Pour apprendre à lire, ça relève d'un savoir-faire qui nécessite la mobilisation et l'interaction de différentes opérations cognitives.

Il faut une bonne **conscience phonologique**, c'est-à-dire une capacité à reconnaître et à manipuler les sons.

La conscience phonémique, qui est la compréhension que les mots sont constitués de sons qui peuvent être utilisés pour former de nouveaux mots, c'est le jeu que les petits enfants ont quand ils sont très à l'aise avec ça, c'est le fameux jeu... Les livres que vous avez où l'on peut prendre la tête du crocodile et la queue du lézard et que l'on s'amuse comme ça à former de nouveaux mots. Dans le vocabulaire courant, on sait que, « bateau », si on change le « b » en « r », on va avoir « râteau », etc.

Et la **conscience graphophonétique**, qui permet de voir que les lettres correspondent à des sons. En français, on sait même qu'une même lettre peut correspondre à des sons différents en fonction de sa place dans le mot. Et des lettres qui suivent.

Mais pas seulement. Il y a la **mémoire de travail**, qui est la capacité à retenir des informations le temps de les utiliser. Quand on lit un mot, quand on est en décodage et qu'on doit retenir un mot long, il faut que la mémoire de travail soit suffisamment performante pour retenir le début

du mot quand on est arrivé à la fin, et pour certains patients dyslexiques, c'est quelque chose d'extrêmement compliqué.

Le vocabulaire, je l'ai évoqué tout à l'heure : plus on a un vocabulaire oral riche, plus l'accès à la lecture sera facile parce que la phase de décodage va très vite se transformer en : « ah oui, ce mot-là, je le connais ». Si on décade « la » puis « va » puis « bo », très vite, si l'on connaît le mot « lavabo », on va très vite basculer ce mot-là du décodage à l'adressage car on l'aura reconnu.

→ La syntaxe, la conscience orthographique et la compréhension.

Voilà, on voit que **l'acte de lire est un acte complexe et qui met en jeu de très nombreuses capacités cognitives.**

On comprend là que plus la capacité cognitive va être atteinte tôt, c'est-à-dire plus... Par exemple, dans certaines pathologies qu'on appelle la dysphasie ou trouble neurodéveloppemental du langage oral, si l'enfant construit avec difficulté son langage oral, on sait que probablement l'accès à l'écrit sera compliqué.

Donc, pour pouvoir lire, l'enfant doit bien voir, bien sûr, doit disposer de l'intégrité de ses sens, bien voir, bien entendre et aussi bien parler.

Pour vouloir lire, l'enfant doit avoir été en contact avec les livres et avoir envie de découvrir les apprentissages et être prêt. On le sait, plus l'enfant est confronté tôt aux livres, au plaisir de les manipuler (et là, les

médiathèques ont encore une fois un rôle fondamental) plus le livre, la lecture, les mots écrits vont être des choses qui vont lui être familiers et lui faciliteront l'accès.

Enfin, l'enfant doit bénéficier d'un apprentissage adapté, suffisamment long, suffisamment patient, régulier, progressif et valorisé. Cet apprentissage est dévolu généralement à l'école, débute en grande section de maternelle, mais c'est un peu contradictoire avec ce que j'ai dit avant : dans le cursus scolaire français, c'est en grande section de maternelle que le passage à l'écrit se fait et se poursuit durant toute l'école primaire, voire secondaire. Mais l'apprentissage, normalement, doit être achevé, et c'est aussi une des grandes questions du moment, pour une bonne entrée dans le secondaire, effectivement, on sait que l'apprentissage de la lecture doit être quasiment terminé.

Les bons lecteurs de sixième n'amélioreront que très peu leur temps de lecture, par exemple.

Pour vouloir lire, c'est surtout là que je situerais l'action des médiathèques.

Donc, pour résumer, j'ai tenté de faire un schéma.

La lecture, c'est la reconnaissance des mots écrits avec une perception visuelle et l'identification des mots. Mais on ne lit pas pour déchiffrer des mots, on lit pour comprendre.

Et un des éléments requis pour une bonne lecture, on voit qu'il y a l'écrit, mais il y a aussi l'oral. Donc, la maîtrise du langage oral et, bien sûr, des connaissances sur le monde. Là encore, l'ouverture aux connaissances sur le monde se fait dans vos établissements entre autres.

→ Un contexte linguistique, des références communes, une mémoire de travail, la compréhension du langage oral, voilà.

Donc, le lecteur expert utilise bien sûr la voix d'adressage la plupart du temps. Ce que l'on appelle la **lecture-plaisir**, c'est-à-dire lire pour découvrir une histoire, chercher des connaissances, ne peut se faire confortablement que quand la voix d'adressage est parfaitement en place, c'est-à-dire quand le temps et l'effort de lectures ne coûtent quasiment plus rien. Quand elle fonctionne bien, la lecture est quasi totalement automatisée et n'a plus de coût cognitif.

Ça, c'est très important parce qu'on sait que, dans la dyslexie, certains patients vont mettre beaucoup, beaucoup de temps à basculer sur la voix d'adressage.

Donc, la lecture va rester coûteuse et fatigante pour eux, et c'est là où on va avoir besoin de ce qu'on appelle des moyens de compensation, c'est-à-dire qu'il va falloir, pour que l'élève puisse suivre son cursus scolaire, qu'il fasse valoir ses capacités intellectuelles, qui sont intactes dans la dyslexie, il va falloir compenser son handicap, c'est là où, par

exemple, on va beaucoup utiliser, notamment dans le secondaire, soit du matériel informatique, dont des lecteurs vocaux informatiques, soit les livres audio.

Et le lecteur expert, toujours, traite les informations en convertissant des graphies en phonies pour les mots complexes, et ceux n'appartenant pas à son lexique maternel. Tout lecteur expert qui est confronté à un mot propre, à un mot qui n'est pas dans son lexique habituel, va se remettre instantanément en décodage pour pouvoir le lire.

Donc, on utilise de préférence la voix d'adressage, sauf dans certains cas bien précis.

J'ai essayé de vous décrire lapidairement tout ce qui concerne l'acquisition classique et normale de la lecture dans la dyslexie.

C'est un terme qui est utilisé... Alors, qu'on n'utilise même normalement plus parce que maintenant, on parle de **trouble neurodéveloppemental de la lecture**, c'est-à-dire qu'on considère que c'est quelque chose qui vient entraver le développement neurologique normal.

C'est reconnu comme un handicap, même si c'est un handicap invisible.

Alors, je le redis toujours parce que c'est une question qui arrive assez souvent : non, aucune méthode de lecture ne rendra un enfant dyslexique, soyons bien clairs là-dessus, et ni parent, ni enseignant ne

sont responsables de ce trouble spécifique de l'apprentissage. Les études vont de plus en plus vers, justement, un trouble neurodéveloppemental, donc une construction particulière du cerveau.

L'OMS, l'Organisation mondiale de la santé, précise que quasi systématiquement, ce trouble s'accompagne de difficultés d'orthographe. Je ne m'étendrai pas sur le processus, mais quand on est dyslexique, on est forcément dysorthographique; que les enfants présentant un trouble du langage écrit ont souvent des antécédents de trouble du langage oral, j'ai expliqué tout à l'heure le lien entre les deux.

Et qu'il entraîne souvent des troubles émotionnels et des perturbations du comportement pendant l'âge scolaire.

C'est-à-dire qu'il est très douloureux pour un enfant de voir que l'entrée dans la lecture représente pour lui un effort qui ne s'atténue pas. Tous les petits qui rentrent en CP fournissent un effort considérable, je le rappelle toujours, l'année de CP est une année extrêmement fatigante pour les enfants parce qu'apprendre à lire n'est pas si facile ni évident. C'est un dur travail.

Et une petite partie des enfants de CP se rendent compte que, malgré leurs efforts, malgré leur application, c'est quelque chose qui leur est difficilement accessible. C'est à ce moment-là qu'ils deviennent très

fragiles autour du CP-CE1 autour du plaisir de lire : puisque je n'arrive pas à lire, les livres ne sont plus pour moi, ne sont pas pour moi.

Et là encore, je trouve qu'il y a un rôle essentiel à jouer pour raccommoder quelque chose autour de la lecture pour ces enfants.

Donc, la dyslexie touche 5 à 8 % de la population. On voit que c'est quand même considérable puisque c'est un à deux enfants par classe.

La dyslexie existe plus fréquemment chez les garçons, trois fois plus, et se retrouve davantage chez les gauchers. C'est une constatation. Il y a eu des hypothèses de données, de transmission puisqu'on sait que le centre du langage est à gauche, que les centres de la lecture seraient plutôt en bas, derrière, à droite, et que peut-être le transfert d'informations chez les gauchers qui ont des hémisphères inversés peut se retrouver impacté.

Et, chose très importante, parce que 70% des dyslexiques présentent des antécédents familiaux, les cas pouvant être très différents d'une famille à l'autre, ce qui est important, c'est qu'on va avoir des enfants dyslexiques qui, eux-mêmes, ont des parents ou un des deux parents qui a un rapport compliqué à la lecture. Il ne va pas forcément toujours se sentir légitime pour lire des histoires, pour amener son enfant aux livres puisque lui-même a un rapport blessé à la lecture.

Comment rendre la lecture accessible aux « dys » ? En tant que bibliothécaires, vous êtes mieux placés que moi, mais j'ai mis quelques idées :

\*Amener ce public à trouver des moyens de lire autrement et les persuader que lire une BD, c'est lire.

-Ecouter un livre audio, c'est lire.

La situation de dyslexie est un frein à la poursuite des études, à l'accès à l'information mais aussi un frein au plaisir de lecture. C'est donc là où, à mon avis, on a tous ensemble à apporter quelque chose à ces enfants-là, pour raccommoder leur rapport à la lecture.

La prise en compte de la dyslexie et des difficultés de lecture en général vient en aide à tous les publics qui ont des difficultés avec la lecture, c'est-à-dire la dyslexie, mais aussi l'illettrisme, etc. Tout ce qui va être fait pour l'accès à la lecture des enfants en « dys » va aider largement un public autre.

En prenant en compte la diversité des pratiques de lecture, c'est-à-dire qu'en médiathèque, on peut lire seul, on peut lire pour quelqu'un d'autre, par exemple si c'est l'heure du conte, on peut aussi lire en groupe, à voix haute, en scène de théâtre, etc. Vous proposez une multitude de lectures et dans un cadre différent de la compétence scolaire. J'insiste

beaucoup auprès des parents pour qu'ils utilisent cet outil formidable qui est une mine d'or autour de la lecture.

Je fais de la pub ! Il y a un outil, [allo-ortho.com](http://allo-ortho.com) où vous retrouverez de façon beaucoup plus détaillée et bien faite des tas d'articles sur tous les troubles... Ça concerne tous les troubles qui peuvent être suivis en orthophonie, mais il y a plein de choses sur la lecture, la dysorthophonie...

– Carole Kerboeuf : Merci beaucoup, Myriam. C'est toute la richesse de ce croisement des quatre perspectives, on va pouvoir faire la transition avec notre deuxième intervenante, Hélène Fouéré, pour les actions à la Médiathèque de Landerneau.

– Hélène Fouéré : Tout à fait. Je vais partager mon PowerPoint.

Donc, pour vous situer Landerneau, c'est une ville de 16 000 habitants dans le Finistère, pas très loin de Brest. La médiathèque Per Jakez Helias aura bientôt 20 ans, fait pas loin de 1200 m<sup>2</sup>, on est 6 équivalents temps plein à y travailler.

On fait partie des premières médiathèques qui ont mis en place un espace Facile à lire dans le cadre du Pacte d'Avenir pour la Bretagne en 2014, ce qui nous a beaucoup sensibilisés à la question de la lutte

contre l'illettrisme et à la prévention de l'illettrisme. C'est ce qui nous a conduits à développer vraiment notre espace à destination des enfants et des jeunes dyslexiques.

Voilà une petite présentation de la médiathèque.

A Landerneau, comme on est 6 agents, on a donné des axes prioritaires dans notre projet d'établissement, et les deux axes principaux sont d'abord de donner le goût de la lecture aux enfants, donc effectivement, tout comme l'a dit l'intervenante précédente, c'est tout à fait le rôle des bibliothèques que d'œuvrer dans ce sens-là, et c'est ce que font toutes les bibliothèques, quelle que soit leur taille, qu'elles soient avec des bénévoles ou des professionnels salariés. On va tous dans ce sens-là.

Et notre deuxième axe est de favoriser l'accès de tous à la médiathèque, en particulier les personnes les plus éloignées, d'où la démarche autour du facile à lire.

On a une forte population scolaire à Landerneau : dix écoles primaires et trois collèges et lycées, dont il y avait une forte demande des parents, depuis onze ans, c'est régulier, les demandes des parents pour venir en aide à leurs enfants qui sont ou fraîchement diagnostiqués dyslexiques ou en difficulté d'apprentissage, et qui nous sollicitaient pour trouver des

documents adaptés pour poursuivre leur cursus scolaire de façon normale.

Comme ça a été dit juste avant, il y a une réalité aussi des chiffres : 5% des enfants d'une classe d'âge sont dyslexiques, en moyenne deux par classe, c'est loin d'être neutre, et 20% des 16-25 ans ont un niveau de lecture médiocre à très faible. Ce qui est quand même énorme. Donc, on a vraiment un rôle, pour moi, déterminant pour favoriser la lecture auprès de tous les enfants et les jeunes.

Et, comme ça a été dit, effectivement, la lecture, c'est la base de tous les savoirs. Et les médiathèques ont un rôle à jouer dans la lutte et la prévention contre l'illettrisme dans leurs moindres actions, car la dyslexie peut être une cause notamment possible qui mène à une situation d'illettrisme, donc si on peut prendre le problème au départ, on ne fera que faciliter la vie de ces enfants et de ces jeunes.

Comme je viens de le dire, c'est tout à fait le rôle des bibliothèques pour moi de faire de la prévention de l'illettrisme et d'offrir des solutions pour favoriser la lecture.

En plus de ça, depuis quelques années, dans l'édition jeunesse, il y a une offre éditoriale qui s'est fortement enrichie et une bien meilleure

connaissance aussi des troubles « dys ». Autant, il y a onze ans, on était un peu démunis pour répondre aux parents et aux enfants, et aujourd'hui, il y a quand même une offre éditoriale très importante.

A Landerneau, on a fait le choix, après avoir mis en place l'espace Facile à lire, de prendre le problème un petit peu à la source en se disant : en parallèle de cet espace à destination des adultes éloignés de la lecture ou en difficulté avec la lecture, on va développer plutôt quelque chose en direction des enfants et des jeunes dyslexiques et, plus largement, des jeunes et des enfants en difficulté avec la lecture.

Donc, on a démarré notre projet en 2018 et on a fait le choix de l'étaler sur deux ans. Je vous le précise juste pour le côté un peu pratique, on a pu étaler ce projet sur deux exercices budgétaires, donc avoir moins d'incidence sur les budgets de la médiathèque au quotidien.

Donc, l'objectif de notre espace qu'on a appelé « **Bibliodys** », c'était de pouvoir accueillir les personnes dyslexiques en bibliothèque puisque, ayant des difficultés avec la lecture, ce n'est peut-être pas vers un lieu de lecture qu'elles se dirigent. Mais si on met tout en œuvre pour leur proposer des collections adaptées, elles auront sans doute beaucoup plus envie de venir. Notre deuxième objectif, c'était aussi d'aider à comprendre et à vivre la dyslexie pour les parents, pour tous les adultes

qui accompagnent et qui aident ces enfants-là, et puis, bien sûr, de donner accès à des collections adaptées.

Aujourd'hui, effectivement, il y a beaucoup de bibliothèques qui proposent déjà des titres adaptés, qui sont mis à part ou non, il y a aussi des espaces « Lire autrement » qui existent parfois dans les bibliothèques. La médiathèque de Vezin Le Coquet à côté de Rennes nous a beaucoup inspirés en ayant développé tout un projet à destination des enfants dyslexiques, et aujourd'hui, ils travaillent beaucoup autour des troubles de l'apprentissage, de la parentalité... Ils ont pris une direction un peu différente de la nôtre mais, au départ, l'idée était la même.

On a essayé de proposer une collection aussi complète que possible à destination de ces publics, on a essayé d'offrir toutes les adaptations qui existent aujourd'hui.

L'objectif était de **permettre aux enfants dyslexiques de trouver l'outil de compensation qui leur convient** puisqu'il n'y a pas une dyslexie, il y a autant de dyslexies que de dyslexiques. On voulait leur permettre de trouver ce qui pouvait leur convenir avant de faire éventuellement un achat : ça leur permet de tester des choses qui plaisent aux enfants.

On voulait aussi venir en aide aux enfants en difficulté d'apprentissage en faisant aussi de la lecture un jeu et, du coup, en faisant de cet espace un espace inclusif, comme il a été dit. On voit bien en effet que notre espace bibliodys est très utilisé par les enfants qui sont dans l'apprentissage de la lecture, les enfants de grande section, CP et CE1, qui vont avoir plaisir à trouver des documents adaptés, et qui leur faciliteront également l'apprentissage.

*(Voir le support de présentation de l'intervenante)* Voilà à quoi ça ressemble. C'est tout simple, c'est du mobilier qu'on a réutilisé et qu'on a clairement identifié comme un espace « Bibliodys ».

Avec la signalétique qui a été aussi proposée en police de caractère adaptée aux dys et de multiples documents.

Pour mener ce projet, **on ne l'a pas fait tous seuls puisque notre but était de le faire connaître et d'être au plus près des besoins.**

\*On s'est rapproché du médecin scolaire de la circonscription qui est amené à rencontrer tous les enfants dyslexiques du secteur, et donc, en capacité de leur donner les infos nous concernant et aussi de nous faire remonter les besoins des parents et des enfants.

\*On s'est rapproché également des écoles et des collèges pour connaître les titres étudiés, trouver toutes les adaptations que l'on

pouvait trouver pour qu'ils puissent renvoyer les enfants et les jeunes vers nous.

\*On s'est rapproché du Centre social, d'une association qui s'appelle Lud'autisme qui avait également développé une petite collection pour les enfants dyslexiques et qui était ravie de pouvoir nous transmettre le flambeau.

\*On s'est rapproché évidemment de l'association Apedys29, l'Association des parents d'enfants « dys » (il y en a dans tous les départements). Ils ont été une vraie mine d'informations et nous ont beaucoup épaulés dans ce projet-là.

\*On s'est rapproché des orthophonistes, du CMPP en particulier, et de parents volontaires qui nous sollicitaient notamment depuis longtemps. On a reçu un écho très favorable au projet, un peu dans le même sens que ce que disait l'intervenante précédente : ils voyaient tout à fait le rôle des bibliothèques dans ce domaine-là.

Notre espace « Bibliodys » : on a fait un effort considérable sur deux ans pour acquérir des imprimés adaptés, des livres lus qu'on avait déjà mais qu'on a renforcés et mis en valeur différemment, des livres numériques avec des tablettes avec une police adaptée aux « dys », des livres audio Daisy, dont il sera probablement question tout à l'heure également, on a proposé du matériel, des tablettes avec des livres numériques adaptés,

des jeux de société autour de la lecture aussi pour faire de l'apprentissage de la lecture des petits jeux. On a acheté des petits matériels comme des règles de lecture, des stylos scanner, des lecteurs Victor, dans l'optique que les parents et les enfants, que les jeunes puissent tester avant d'en faire éventuellement l'achat ou pas.

On a également demandé l'agrément de niveau 1 pour l'Exception handicap au droit d'auteur. Les personnes dyslexiques sont n droit de vous demander d'avoir accès à des documents adaptés. Cet agrément nous a permis notamment d'avoir accès à la **plateforme Platon** où on trouve toutes les adaptations existantes, et on peut répondre à quasiment toutes les demandes.

On vient de mettre en place « **Bibliodyssée** » aussi qui est une offre de livres numériques jeunesse dans lequel on peut mettre tout un tas d'adaptations, qui est vraiment un outil assez performant.

On avait mis en place un flyer qu'on a fait tester et adapter pour des personnes dyslexiques. Le projet peut être soutenu par le CNL, on a obtenu un financement à 70%, et ça a diffusé sur toute la médiathèque puisqu'on a revu toute notre signalétique par la suite. On peut faire beaucoup de médiation autour de tout ça.

Juste un dernier point, on a fait le choix de l'afficher comme un espace à destination des « dys », je sais que cette question viendra, donc ça fait sujet toujours à débat. Pour nous et pour les retours que l'on a eus depuis plus de trois ans, ce n'est pas du tout vécu comme quelque chose de stigmatisant. Bien au contraire, c'est vécu comme une offre positive que l'on propose, et pour une fois, dans le parcours du combattant d'un enfant dyslexique et de sa famille, on propose quelque chose de simple et de facile. Et quand ils arrivent à la médiathèque, ils savent où trouver les documents, et les enfants, même s'ils ne sont pas dyslexiques, ils s'en fichent d'aller choisir là ou ailleurs.

A l'adolescence, la question se pose un peu différemment, mais c'est plus une question d'âge, et quand ils en ont marre d'entendre parler de ça, on prend alors les choses un peu différemment quand on les rencontre individuellement.

– Carole Kerboeuf : Merci beaucoup, Hélène, pour cet éclairage particulier. On va resserrer un peu le focus vers les collections et passer à l'intervention d'Anne-Rozenn Gimet de la librairie Le Grenier de Dinan.

– Anne-Rozenn Gimet : Effectivement, comme on l'a notifié juste avant, pendant très longtemps, on a été complètement démunis, même en librairie, sur les collections qui pouvaient être proposées pour les

« dys ». On ne savait pas vraiment vers quoi les orienter. Donc souvent, on les orientait comme en bibliothèque vers de l'audio, vers des albums. On avait déjà quelques maisons d'édition qui s'étaient emparées du sujet, mais le gros problème était que c'étaient des diffusions restreintes : on n'avait pas de représentants de maisons d'édition qui venaient nous les présenter. Pour trouver ces collections, c'était compliqué pour nous, pour les professionnels ou pour les parents.

On n'avait, pour ainsi dire, aucune offre. Depuis 2016, il y a eu un vrai réveil éditorial : les éditeurs se sont rendu compte qu'il y avait sans doute un créneau à prendre puisque, comme on l'a dit précédemment, ça représente environ 8% des enfants qui sont dyslexiques.

Pourquoi y a-t-il eu ce réveil éditorial ? C'est parce qu'il y a eu des aides du CNL et différentes aides pour permettre aux bibliothèques de pouvoir acheter des ouvrages à destination des « dys ». En deux ans, pour le coup, on a eu une énorme offre éditoriale proposée. Toutes les maisons d'édition revendiquaient la même chose : vouloir valoriser le lecteur dans l'idée de sa lecture.

Quelques caractéristiques de ces ouvrages :

\*Elles vont présenter une **typographie adaptée**, on va aussi avoir un **jeu de couleurs de typo** qui va être mis en avant, un **interlignage** aussi souvent plus important, des **phrases aussi souvent plus courtes**.

\*On remarquera que, souvent, dans le roman, on va **terminer la phrase toujours à la fin de la page.**

\*On va **enlever les implicites.** Par exemple, c'est de dire : « l'enfant rêve ». Non, l'enfant ne rêve pas, il va dormir. On **enlève les flashbacks.** Et on privilégie aussi les **syllabes courtes.**

On a, par exemple, les éditions Belin ou Rageot qui vont publier des textes inédits. Sans doute que vous connaissez *Placido*, où on se retrouve encore plus avec de très bons auteurs. La particularité des éditions **Belin**, c'est qu'il y a 4 niveaux différents qui vont aller crescendo pour l'adaptation de la lecture « dys », ce sont des textes de qualité. Ils vont axer sur un graphème, ici « BR » (*voir la présentation par l'intervenante*), et c'est ce graphème que l'on va répéter tout au long du texte.

**Rageot** fait aussi de la création de textes. Cette maison va s'orienter sur le « dys » mais aussi sur les enfants qui sont tout simplement en difficulté face à la lecture, donc avec des lectures courtes. C'est vraiment le principe de la collection *Flash Fiction* avec différents niveaux de 8 ans à 13 ans à peu près. Le principe est plutôt bien : ce ne sont pas des pages blanches, on est sur des teintes un petit peu plus sombres, des textes aussi qui sont assez courts, un interlignage assez important. Et on va vraiment à l'essentiel sur ces petits textes.

Ce sont des **lectures actives**, qui peuvent être présentées à différents types de lecteurs facilement.

Et a contrario, on a, par exemple, **Nathan** ou même des maisons d'édition plus récentes, qui se sont attachées récemment à la dyslexie et qui vont retravailler des textes. Je pense que vous connaissez tous la série *Nico* : on se retrouve toujours avec les mêmes principes, au niveau de la mise en page. On propose les mots à plusieurs syllabes qui vont être sur différentes couleurs. Les textes sont raccourcis et il y a un rapport souvent texte/images qui va être vraiment bien mis en lien, en corrélation.

Il y a aussi les éditions **Castelmore** qui réadaptent des textes et qui se sont attachés au sujet des ados aussi. On a souvent des lectures assez faciles pour les enfants, jusqu'à fin primaire, mais pour les ados, on se retrouve bloqués, on n'a plus grand-chose à leur proposer, et Castelmore a fait ça. Ce sont des textes vraiment retravaillés, pour plus de simplicité dans la lecture, et avec l'envie pour ces éditeurs que tout le monde puisse avoir accès aux mêmes livres, qu'il n'y ait pas de distinction. C'était aussi ça leur volonté. On retrouve *L'Effet Matilda*, mais aussi des sujets plus contemporains qui peuvent aussi capter une certaine attention comme le sujet *Minecraft* : c'est aussi important qu'ils puissent trouver dans leurs envies du quotidien des sujets qui les intéressent !

C'est vrai que, nous, pendant longtemps, on était bloqués : on ramenait, il y a quelques années, les enfants « dys » vers de l'audio, des formats qui n'étaient pas adaptés non plus, parce que souvent, ce n'étaient pas des romans mais plutôt des formats plutôt albums.

Je pense à des plus petites maisons d'édition comme les éditions **Dodd** : ce sont des formats albums, mais qui, souvent, en CE1 et CE2, ne sont plus adaptés, quand les enfants veulent des formats plutôt romans, comme leurs camarades de classe. Depuis 2016, on se retrouve plus avec des formats romans. Toutefois, si je reprends cette maison d'édition, ce qui est intéressant, c'est qu'on va avoir aussi la notion du livre-CD, et comme on dit, il y a différentes façons de lire un livre, ce n'est pas seulement de la lecture avec les yeux. Lire, c'est aussi avec les oreilles, c'est savoir écouter. Et je trouve ça vraiment important de le remettre en avant.

C'est vrai qu'on a de plus en plus cette possibilité de **passer vers le numérique**.

Je pense aux éditions Nathan qui ne sont pas des textes destinés aux dyslexiques, mais qui sont des textes vraiment destinés aussi aux plus petits lecteurs qui n'aiment pas forcément lire. Le texte ici est plus serré. Ce que je trouve intéressant, c'est qu'ils proposent trois versions : on a le format papier, on va avoir le format numérique que l'on peut

télécharger, et avec l'idée de pouvoir agrandir ou réduire la typographie, et la version audio. Pour les ados, c'est quand même intéressant.

En librairie, en tant que bibliothécaires vous avez dû remarquer ça, on est quand même limités au niveau de l'offre et on s'attache beaucoup aux maisons d'édition de type Nathan, Siros, Rageot, Belin... Ce sont vraiment les grandes maisons d'édition, les plus classiques que l'on retrouve en librairie. Pourquoi ? Parce qu'on a des maisons d'édition à diffusion restreinte pour beaucoup, et on se retrouve avec des problèmes de frais de port, tout simplement : elles ne passent pas par les plateformes habituelles, et nous, en tant que libraires, on ne peut pas avoir toute cette offre éditoriale, que l'on retrouve par contre souvent en bibliothèque. C'est souvent grâce à vous que l'on retrouve tout ce choix, toute cette offre.

Vous avez aussi des maisons d'édition comme **Adapt'tout dys** ou même les éditions **La Plume de l'Argilète**, qui sont les plus connues : elles ne passent pas par des réseaux de distribution habituels où, souvent, nous, quand on commande, on a des frais de port qu'on doit répercuter sur les bibliothécaires. C'est aussi le frein dans ce domaine, tant pour les éditeurs qui n'arrivent pas à se placer et à avoir une

visibilité dans les librairies, que pour nous qui sommes bloqués face aux problèmes commerciaux.

– Carole Kerboeuf : Merci, Anne-Rozenn. Merci pour cet éclairage côté librairie.

– Anne-Rozenn Gimet : Pour retrouver toute la bibliographie, vous pouvez aller sur le site « **bibliodys.com** » : c'est vraiment très bien fait, il y a toutes les maisons d'édition qui existent. N'hésitez pas à y aller !

– Carole Kerboeuf : Merci beaucoup. On va s'orienter vers l'intervention de Laurette Uzan, la quatrième intervenante de ce temps du midi, pour donner un autre éclairage sur la médiation autour de ces supports.

– Laurette Uzan : Bonjour à tous. Je partage mon document...

Je m'appelle Laurette Uzan, je suis responsable de la médiathèque Valentin Haüy, qui est un service de l'Association Valentin Haüy. C'est un service qui a pour but de mettre à disposition des personnes en situation de handicap, dites **personnes handicapées empêchées de lire**, des solutions d'accès à l'écrit. L'association Valentin Haüy, comme toutes les associations, est l'un des grands acteurs de ce qu'on appelle l'édition adaptée. C'est une association qui vient du milieu du handicap visuel.

Mais de fait, la médiathèque Valentin Haüy, elle, travaille sur tous les publics dits empêchés de lire, soit déficience visuelle, handicap intellectuel, handicap moteur et troubles cognitifs, et, parmi eux, les troubles « dys ».

De fait, aujourd'hui, une grande partie de nos abonnés sont « dys ». Pour ce seul mois de septembre, nous avons inscrit plus de 600 personnes, et je pense qu'une bonne moitié facilement est en situation de trouble dyslexique.

Nos services sont gratuits et disponibles sur toute la France. Ils sont conçus pour être faciles à utiliser, quelle que soit la situation de handicap dans laquelle se trouve la personne.

Pour vous donner une idée de l'étendue de notre activité, pour l'année 2020, c'est un peu plus de 10 000 personnes en situation de handicap qui ont bénéficié de nos services et qui ont emprunté plus de 280 000 prêts.

Qu'est-ce qu'on propose ?

Nous proposons actuellement une offre de 56 000 livres audio. Ces livres audio ont été produits dans le cadre de l'Exception au droit d'auteur : cela signifie qu'il ne peuvent être mis à disposition que des personnes en situation de handicap empêchées de lire. Une personne en situation d'illettrisme non diagnostiquée « dys », par exemple, ne

pourra pas y accéder. Mais pour les personnes handicapées empêchées de lire, ça représente une véritable offre publique de livres qui va au-delà du très beau fonds qui se développe notamment en papier (ces fonds aujourd'hui encore se limitent à quelques centaines de titres).

J'imagine que vous auriez effectivement du mal à ne proposer à l'ensemble de vos publics qu'une centaine de titres. Les publics dits handicapés empêchés de lire ont les mêmes demandes en termes de variété et de richesse du fonds que le reste de votre public, d'où l'intérêt d'avoir un fonds plus abondant.

Qu'est-ce qu'on va retrouver dans ces 56 000 livres audio ? Il s'agit de documents jeunesse, bien sûr, non seulement fictions, mais aussi documentaires, de classiques, des best-sellers, des essais, science-fiction, vie pratique... C'est une offre très en prise avec l'actualité littéraire, ainsi 300 titres de la rentrée littéraire auront été adaptés et mis à disposition le jour même de la sortie en librairie. Nous travaillons avec le prix « Les Incorruptibles », et dans cet esprit, nous proposons la totalité des sélections du niveau CE1 à Terminale, ce qui permet à des élèves dans les classes de ne pas se retrouver isolés au sein de leur classe et stigmatisés du fait de leur trouble « dys ». C'est un fonds en croissance très rapide. 11 000 nouveaux titres sont venus grossir ce fonds sur la seule année 2020.

Et c'est un fonds sur lequel vous pouvez agir si vous ou les usagers avec lesquels vous travaillez avez des besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous le dire et on fera tout pour adapter les ouvrages en fonction de votre demande et de vos besoins.

Ces livres, ce sont des livres audio, effectivement, ce sont des livres audio dans un format un petit peu particulier : le **Daisy**.

Ça a quelques avantages par rapport au simple livre MP3 : c'est un livre par exemple que vous pouvez écouter à votre rythme.

\*Vous pouvez **décélérer la lecture** sans effet sur la hauteur de la voix, ce qui vous permet par exemple, quand vous avez des difficultés à déchiffrer ou à comprendre la structure d'une phrase de prendre le temps de l'écouter tranquillement. Vous pouvez prendre votre livre papier pour le lire tout en écoutant le livre audio (ce qui est une pratique assez courante chez les publics « dys ») et vous pouvez décélérer la voix afin d'avoir le temps de suivre le texte visuellement. Et quand vous fatiguez trop, vous pouvez repasser à une lecture strictement audio.

\*Vous pouvez aussi **naviguer dans la table des matières**, ce qui permet de retrouver des pages facilement, de poser des marques pages. Toutes les applications posent un marque-page à la fin de la lecture automatiquement, ce qui veut dire que la personne ne va pas rechercher son dernier point d'arrêt à chaque fois, ce qui peut être très compliqué

pour une personne « dys » qui va devoir déchiffrer et qui ne sera pas en capacité de passer rapidement sur une page comme une personne neurotypique le fera, et, si elle est dyspraxique, elle peut aussi avoir des difficultés à se repérer dans l'espace de la page.

D'autre part, ça veut dire qu'autour de ce format Daisy, vous allez avoir des logiciels et appareils de lecture complètement adaptés, et quand on parle de publics « dys », on va surtout parler de logiciels de lecture, notamment sur smartphone, tablette, et sur PC éventuellement. Tous les fichiers des 56 000 livres dont je vous parle sont sans DRM, ce qui est extrêmement important : ça veut dire que ce livre, vous pourrez le passer d'un appareil à un autre facilement, et vous n'allez pas devoir réentrer un mot de passe, ce qui peut être une épreuve parfaitement éliminatoire pour une personne en difficulté avec l'écrit. Je connais, par exemple, une maman qui a l'habitude de télécharger pour sa fille ses livres sur notre **plateforme Eole** et qui les passe de téléphone portable en téléphone portable à sa fille via WhatsApp, ce qui permet à cette dernière de les lire facilement sur son téléphone portable. Et également, cette lecture est invisible sur le téléphone portable, et une partie des adolescents notamment n'ont pas envie d'être identifiés comme « dys », ce que permet la lecture sur tablette ou smartphone.

Il y a deux catégories, deux formats spécifiques :

\*L'un d'eux, l'**audio voix humaine**, c'est 90% de nos fonds : cela signifie que l'on a enregistré une personne humaine, en général un bénévole formé et entraîné pour cela, qu'on l'a enregistré, et, à partir des fichiers audio produits, on a structuré et construit un livre Daisy.

\*Autre possibilité, la **voix de synthèse**, qui permet surtout une production très rapide de livres, avec la possibilité de pouvoir y adjoindre le texte. Ces deux versions, audio et texte, vont être synchronisées.

Ce qui veut dire que la personne va pouvoir écouter le livre tout en suivant avec un pointeur mot pour mot le texte sur un écran, par exemple, de tablette.

Ça va avoir plein d'avantages :

\*Le premier, c'est effectivement de pouvoir lier graphèmes et phonèmes, et ça va pouvoir être un support pédagogique dans un travail sur l'automatisation des modèles de lecture, des mécanismes de lecture.

\*D'autre part, ça va permettre de retrouver l'orthographe d'un mot, de copier-coller une phrase rapidement dans le cadre scolaire par exemple, et ça va permettre de passer de la lecture visuelle à la lecture texte rapidement.

A un moment donné, je me dis par exemple qu'une phrase est particulièrement importante, si je souhaite avoir le visuel, elle est sous mon pointeur.

Comment est-ce qu'on peut lire ces livres ? Sur smartphone, sur tablette.

Je vais vous conseiller deux applications :

\*La première est **Voice Dream Reader**, à 20 euros, et c'est probablement la meilleure.

\*L'autre, **Dolphin Easy Reader**, est gratuite.

Les deux existent sur Android et iOS. Cela signifie que vous pouvez faire tout ça sur n'importe quel smartphone ou tablette, y compris ceux/celles que vous avez probablement déjà dans votre fonds.

Vous pourrez afficher le texte avec les adaptations de votre choix, vous pourrez choisir les couleurs, les polices, les tailles, les interlignages, les tailles entre les mots, entre les lettres, vous pourrez très finement adapter la mise en page aux besoins de chacune des personnes « dys » car chacune va avoir besoin d'adaptation un peu différente, et là, ça va être intéressant non pas simplement pour prêter une tablette mais surtout pour que la personne que vous accompagnez découvre ce qui lui correspond, quelles adaptations sont les meilleures pour elle et qu'elle puisse les reproduire sur son propre matériel par la suite.

Vous le savez peut-être, et pour certains, vous nous connaissez peut-être déjà un petit peu, et nous sommes peut-être déjà partenaires, la médiathèque Valentin Haüy mène depuis 2010 une politique partenariale. Actuellement, nous avons 245 collectivités locales partenaires, ce qui correspond à plus de 400 équipements de lecture publics impliqués dans une diffusion de livres Daisy.

Alors, pourquoi est-ce qu'on a fait ça ? Et pourquoi est-ce qu'on pense que c'est important pour les publics « dys » ?

D'une part parce que, vous le comprenez, les jeunes « dys » n'ont pas forcément envie d'être identifiés et être systématiquement traités en tant que public dyslexique. Donc le fait d'avoir accès à une offre adaptée dans un lieu pour tous est quelque chose de très rassurant pour eux.

Il est normal qu'une offre de lecture publique contienne des ressources et des collections spécialisées pour les publics « dys ».

D'autre part, vous êtes une ressource hors-cadre scolaire. Vous offrez donc la perspective d'une lecture loisir hors d'une exigence de performance qui est celle qu'ils rencontrent à l'école et qu'en général ils vivent extrêmement mal.

Enfin, la bibliothèque, c'est le lieu où je rencontre le médiateur du livre sur le territoire, le bibliothécaire, et où je peux accéder à un accompagnement. Or, vous l'avez compris, souvent, les familles des

publics « dys » sont elles-mêmes en difficulté avec l'écrit et le sont donc pour accompagner leur enfant dans la prise en main des solutions de lecture.

Effectivement, vous allez pouvoir avoir un rôle en faisant découvrir les différentes solutions, en aidant à la prise en main des outils de lecture, à la recherche documentaire. Vous avez affaire effectivement à des publics *digital natives*, mais on peut être *digital native* et être en difficulté pour taper le nom d'un auteur dans un moteur de recherche. Il faut l'avoir en tête !

Ce que nous proposons aux bibliothèques publiques, c'est un accompagnement de projet, c'est aussi un accès gratuit à la totalité de ce fonds de 56 000 livres, sachant qu'effectivement, les publics « dys » vont être des publics téléchargeurs plutôt qu'utilisateurs de chargés. Mais vous pouvez commander des CD qu'on peut graver et envoyer directement au domicile de la personne concernée : c'est gratuit pour vous et pour eux, et surtout, vous pourrez créer un compte pour l'utilisateur, que sa famille pourra utiliser, vous pourrez gérer ce compte, télécharger pour le compte de l'utilisateur un livre que vous pourrez utiliser. Il gardera une trace de ce prêt et retrouvera dans son historique de téléchargement ce livre par la suite, s'il veut l'écouter sur un autre support.

Vous pourrez faire une recherche documentaire aussi pour votre utilisateur, et ajouter le livre à la liste de lecture qu'il retrouvera sans avoir à faire lui-même la recherche à partir de son propre matériel.

Voilà. J'ai essayé de faire très court dans la présentation de ce service. Juste une petite idée avant de se quitter, comme je l'ai dit, pour les publics « dys », il peut être très intéressant d'avoir et le livre audio et le livre texte, voire le livre papier. Du coup, une petite idée que je passe au passage : n'hésitez pas à prêter le livre papier et le livre numérique Daisy en même temps, ça marche très bien !

Je vous remercie.

– Carole Kerboeuf : Un grand merci à ces quatre éclairages très complémentaires.

Je vais faire passer une ou deux questions. Sachez que tout sera récapitulé et qu'une boîte à outils sera accessible très rapidement, ce qui pourra combler les gens qui ont dû quitter un peu plus vite le temps de réunion.

*Une question qui est revenue deux fois, c'était sur l'offre « dys » pour les adultes. Est-ce que quelqu'un veut y répondre brièvement ? Quid des publics adultes par rapport à l'offre adaptée ?*

– Hélène Fouéré : Effectivement, il n’y a pas énormément de choses, en tout cas pas d’équivalent avec ce qui existe pour la jeunesse. Ceci dit, il y a quand même une offre de livres numériques et des liseuses. Nous, on propose la Kobo Aura 1 qui intègre la **police Open dys**. Comme le suggérait Laurette, il y a l’offre en livres audio qui est quand même assez riche.

Et, grâce au partenariat avec Valentin Haüy, on peut aussi apporter des réponses avec les livres audio Daisy. Il y a quand même des possibilités de répondre. Après, l’offre est différente de celle qui existe en jeunesse. Et il y a aussi la possibilité de proposer des gros caractères... Il y a souvent des ressources que l’on a déjà en bibliothèque que l’on peut à ce moment-là mettre en valeur différemment.

– Carole Kerboeuf : Merci. Il y avait en effet une question complémentaire sur les gros caractères qui pouvait être utilisés.

*Une autre question : donnez un exemple de tablette avec une police adaptée, quel fournisseur ?*

– Laurette Uzan : C’est moins la tablette que le logiciel de lecture qu’il faudra regarder. Par exemple, si on regarde le logiciel de lecture très

grand public **Thorium**, qui est un lecteur EPUB gratuit, il propose d'excellentes fonctions en termes d'accessibilité pour les publics « dys ». Mais par contre, il ne va pas gérer toutes les DRM : c'est là aussi que la DRM peut contraindre le choix d'une application de lecture. Et ça peut être dommageable.

– Carole Kerboeuf : *Une autre question porte sur les passerelles possibles entre enseignants ou adultes non porteurs de handicap et élèves concernés par des troubles « dys » pour accéder aux services de la médiathèque Valentin Haüy : les premiers peuvent-ils se faire les relais vers les seconds ?*

– Laurette Uzan : C'est parfaitement possible. Si la personne n'est pas en situation de handicap, elle ne pourra pas elle-même avoir un compte sur Eole mais elle peut parfaitement accompagner les personnes qui peuvent être leurs élèves, leurs patients dans la création d'un compte. On parle de **professionnels-relais**. Nous avons ces professionnels-relais chez nous, qui peuvent avoir un interlocuteur unique. Il ne faut pas hésiter à nous contacter : on pourra les accompagner dans leur démarche.

– Carole Kerboeuf : Merci beaucoup.

*Il était aussi question du pont à faire possible entre le facile à lire et le « dys » ?*

– Hélène Fouéré : Le pont se fait assez naturellement. On ne force pas les choses.

J'ai même vu « frontière » entre... Il n'y a pas de frontière du tout entre le Facile à lire et les « dys ». Je préfère les mots « pont » ou « passerelle ». C'est de la même façon que l'on met notre énergie à proposer des solutions pour les personnes les plus en difficulté ou les plus éloignées de la lecture, on le fait et pour les enfants et pour les adultes. Dans la démarche facile à lire, c'est la même chose : c'est redonner le goût de la lecture, le plaisir autour de la lecture à des adultes qui ont été fâchés dans leur apprentissage probablement. C'est tout à fait la même démarche et ça correspond tout à fait aux missions des bibliothécaires et des bibliothèques en général.

– Carole Kerboeuf : Oui. Tout peut converger et chacun y trouvera un maximum de solutions et de plaisir, en effet.

*Une question autour d'autres types de supports, les jeux, notamment, est-ce qu'il y a des références à donner au niveau des jeux ? Et il y avait un questionnaire autour des documentaires.*

– Hélène Fouéré : Pour les jeux, allez sur le catalogue de la médiathèque de Landerneau, sur la page d'accueil, il y a un accès Bibliodys où vous retrouverez tout ce qu'on a dans cette page-là, et en cochant « jeux de société », vous verrez notre offre de jeux de société. On a constitué nos fonds avec l'aide d'orthophonistes que l'on a sollicités pour leur demander ce qu'elles utilisaient dans le cadre de leur concertation et aussi auprès des enseignants de CP en particulier, avec quoi ils jouent pour faciliter l'apprentissage de la lecture.

On s'est aidés aussi du site Internet **Hoptoys**, qui est à destination des enfants en situation de handicap, et il y a beaucoup de choses là-dessus. Je vous invite à aller voir. Vous trouverez aussi les documentaires que l'on propose, tout ce qu'on a par genre, par support, par section, etc. Allez voir !

– Anne-Rozenn Gimet : Sur le documentaire, il n'y a pas grand-chose pour les « dys ». Dans le fil de conversation, quelqu'un parlait de Fleurus qui s'est mis sur ce domaine-là...

Avec toujours pareil, une typographie adaptée. C'est mon avis personnel, mais en documentaires, je trouve qu'on peut trouver aussi plus facilement des documentaires avec des textes courts, et souvent, quand je suis confrontée à des lecteurs en tout cas en difficulté ou des lecteurs « dys », ils aiment qu'il y ait de la couleur, des paragraphes

courts, aller piocher à droite, à gauche... Et souvent, dans les documentaires, on a ce type de mise en page, donc c'est peut-être même plus facile d'aller vers ça.

– Carole Kerboeuf : C'était très riche, toutes ces interventions. Un grand merci à vous quatre, à l'organisation, en espérant que les personnes qui ont suivi ce midi aient trouvé des réponses et des éléments.

Désolée pour ce décalage un petit peu dans le temps, ce cycle de rendez-vous va se poursuivre de mardi en mardi en octobre. La prochaine date, c'est le 12 octobre autour du handicap auditif.

Le 19 octobre, on se retrouvera autour du handicap intellectuel. Et on terminera le 26 octobre avec un rendez-vous autour de la communication accessible qui a été un petit peu abordée en introduction avec ces logos et ces différentes choses à mettre en place.

Je renouvelle mes remerciements à tout le monde et puis on va chacun retourner à nos contraintes et obligations de la journée !

Au revoir.